

# Cellule d'aide à la résolution des conflits (ARC)

## Principales tâches de la cellule ARC

La cellule ARC est une structure indépendante des services, rattachée directement à la Municipalité, dont les missions et moyens d'action sont définis dans les Dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement.

La cellule ARC est chargée de prévenir et aider à la résolution des situations conflictuelles qui surviennent dans les différents services, que cela soit sur le plan des relations interpersonnelles, au sein des collectifs de travail ou à un niveau organisationnel.

Elle est l'instance interne habilitée à recevoir et prendre en charge les doléances des employé-e-s relatives aux comportements abusifs, au harcèlement psychologique et au harcèlement sexuel.

La consultation de la cellule ARC est ouverte à l'ensemble du personnel de l'administration communale, quels que soient le type de contrat et le niveau hiérarchique des personnes concernées.

Les principes suivants régissent les activités de la cellule ARC:

- confidentialité;
- indépendance;
- impartialité;
- neutralité.

## Effectif du personnel

Figure sous Secrétariat municipal

## Evènements marquants

En 2022, la cellule ARC a reçu 95 nouvelles demandes. Les démarches usuelles de résolution à l'amiable (conseil individuel ou élargi, médiation, concertation) ont été mises en œuvre dans ces situations, en impliquant si nécessaire les collectifs de travail ou les hiérarchies concernés. Seule une enquête a été ouverte en 2022.

La campagne de prévention du harcèlement sexuel développée conjointement par la cellule ARC et le SPEL, et lancée à l'automne 2020 sous forme de projet pilote au sein de deux services, a été évaluée positivement. La Municipalité a décidé de la déployer dans l'ensemble des services de l'administration communale.

Une nouvelle coresponsable de la cellule ARC a été recrutée et a pris ses fonctions en octobre 2022.

Demandes traitées et démarches réalisées par la cellule ARC	2021	2022
Nombre de situations	84	95
Nombre de personnes ayant formulé une demande	85	104
Nombre de personnes ayant participé aux démarches	190	263
Démarches terminées au 31 décembre 2022	84	69
Démarches d'aide à la résolution de conflits (parfois plusieurs par situation)	89	115
Démarches de conseil individuelles	52	56
Démarches de conseil élargies (à la hiérarchie, aux RH, etc.)	26	38
Démarches formelles (médiation/concertation)	11	21
Ouvertures d'enquêtes	1	1